

FFI – Ligne de crédit pour la BCP en faveur des PME industrielles

| | |
|--|--|
| Pays : | Maroc |
| Numéro de projet : | 47982 |
| Secteur d'activité : | |
| Type d'avis : | Privé |
| Catégorie environnementale : | IF |
| Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration : | 9 décembre 2015 |
| Statut : | Évaluation finale effectuée, en attente de validation par le Conseil |
| Date de publication du PSD en langue anglaise : | 12 novembre 2015 |

Description du projet

La BERD envisage d'accorder un prêt à la Banque Centrale Populaire (BCP) d'un montant maximal de 100 millions d'euros. Cette opération permettra à la BCP, ainsi qu'aux dix Banques Populaires Régionales (« BPRs ») qui lui sont liées, et à Chaabi International Bank Offshore, d'augmenter leurs prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) industrielles exerçant des activités au Maroc.

Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de fournir à la BCP un financement à long terme lui permettant d'augmenter ses prêts aux PME industrielles.

Impact sur la transition

L'impact du projet sur la transition devrait découler d'une expansion du marché, par l'apport d'un financement aux PME industrielles, et un transfert de compétences à la BCP au moyen d'une coopération technique. Grâce à son réseau étendu, construit autour des dix BPRs et de Chaabi International Bank Offshore, la BCP se distingue par sa capacité de pouvoir s'adresser aux PME industrielles situées dans les différentes régions du Maroc.

Le client

Banque Centrale Populaire – Maroc.

La BCP est l'entité centrale du Groupe Banque Centrale Populaire (GBP), un groupe bancaire mutualiste marocain. Le GBP se compose de la BCP, de 10 BPRs et d'un certain nombre de filiales et de fondations.

Financement de la BERD

100 millions d'euros.

Coût total du projet

100 millions d'euros.

Résumé environnemental et social

Projet classé dans la catégorie « IF ». La BCP devra se conformer aux Exigences de performance 2 et 9 de la BERD et soumettre des rapports environnementaux et sociaux annuels à la BERD.

Coopération technique

Cette facilité sera assortie d'une coopération technique financée par le Fonds multidonateurs pour la région SEMED à hauteur de 200 000 euros et sera destinée à renforcer les capacités institutionnelles de la BCP dans le domaine de la gestion du risque de crédit pour les prêts accordés aux PME, et à proposer une formation au personnel de la BCP responsable des prêts aux PME.

La ligne de crédit sera complétée par un programme en cours au Maroc de l'équipe en charge des Services aux petites entreprises (SPE), qui est actuellement financé à la fois par la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) et le Fonds multidonateurs pour la région SEMED, avec le soutien du Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Ce programme fournit des services de conseils commerciaux aux PME dans des domaines comme la gestion, la stratégie ou les normes de qualité afin d'améliorer la performance de leur entreprise.

Contact et coordonnées de la société

Walid Fayad

fayadw@ebrd.com

www.ebrd.com

EBRD, One Exchange Square, London, EC2A 2JN Royaume-Uni

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, veuillez contacter la société cliente.

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél. : +44 20 7338 7168 ; fax : +44 20 7338 7380

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse l'information et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, orientations et opérations.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

La BERD a créé le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) afin de permettre un traitement indépendant des plaintes formulées par un ou plusieurs individus ou par des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui sont réputés avoir provoqué, ou sont susceptibles de provoquer, des dommages.

[Règlement du mécanisme de recours sur les projets \(MRP\)](#) | [Version russe](#)

Toute plainte dans le cadre du MRP doit être déposée dans les délais prescrits par le [Règlement du mécanisme de recours sur les projets](#). Vous pouvez contacter l'Agent du MRP (à l'adresse pcm@ebrd.com) qui vous apportera son aide si vous avez une incertitude quant à l'éligibilité de votre plainte.